

"Clim' mortelle" (suite): le droit de réponse d'un distributeur Deepcool/Duracool

jeudi, 15 mars 2012

Le débat concernant les gaz présents dans les circuits de climatisation automobile n'est visiblement pas près de retomber ! Témoin, ce droit de réponse demandé par Freeze Europe, distributeur du gaz frigorigène de substitution Duracool, que nous publions en intégralité comme il se doit, même si l'essentiel est déjà en ligne depuis le 27 janvier dernier...

Note préalable de la rédaction :



Pour info, l'essentiel du contenu de ce droit de réponse avait déjà été transmis par Yves Clair en commentaire de notre article "[Clim' mortelle](#)" (suite): le vrai danger est ailleurs" (commentaire "#3"). Nous en avons alors publié l'intégralité le 27 janvier dernier, le jour même de la mise en ligne de l'article. Cette fois, Yves Clair nous l'adresse sous la forme bien plus solennelle et officielle d'un droit de réponse. Nous lui donnons donc la même visibilité que l'article qui l'a inspiré.

Droit de réponse du distributeur Freeze Europe Duracool :

"Dans un article paru dans votre revue, l'AFCE dénonce de façon très virulente les produits de substitution au R134a commercialisés sous les marques Deepcool et Duracool ([Clim' mortelle\(suite\): l'AFCE démonte la théorie du complot](#)). Cet article laisse à penser que ces fluides réfrigérants sont extrêmement dangereux pour les automobilistes, les techniciens chargés d'intervenir sur le circuit de climatisation, et les véhicules.

Comment un produit soi-disant aussi nocif aurait-il pu être autorisé à la vente en Europe ? Comment un produit soi-disant aussi dangereux aurait-il pu être installé dans plus de 5 millions d'automobiles depuis plus de 10 ans en Amérique du Nord (USA et Canada) ?

Connaissant la facilité avec laquelle les Américains déclenchent des procédures judiciaires, il semble évident que le Deepcool ou Duracool ne présentent aucun danger. A moins que les dangers évoqués par l'AFCE ne soient qu'un écran de fumée destiné à cacher les propres carences du gaz HFO 1234yf ?

En réalité, l'AFCE défend bec et ongles les énormes intérêts financiers de ses 2 plus gros membres :

- *HONEYWELL Fluorine Europe : CA 30 Milliards € (Mondial) – 85 000 personnes*
- *DUPONT de NEMOURS : CA 20 Milliards € (Mondial) – 60 000 personnes*

Ce sont effectivement ces deux grosses multinationales qui se partagent la commercialisation du HFO 1234yF dans le monde entier... (En fin d'année dernière, la Commission européenne a d'ailleurs ouvert une procédure antitrust concernant les accords entre Honeywell et DuPont pour le développement du HFO 1234yf pour les systèmes de climatisation automobile.)

La députée européenne, Madame Michèle Rivasi, s'inquiète à juste titre des dangers que peut faire encourir le HFO 1234yf aux automobilistes et notamment des conséquences de l'inflammation éventuelle de ce gaz en cas d'accident (émanations d'acide fluorhydrique hautement toxiques).

Bien sûr mon propos pourra paraître partisan et manquer d'objectivité.

Alors comment se faire une idée réelle de la nocivité de ces différents produits ? Tout simplement en consultant les fiches de données de sécurité sur les sites des différents fabricants :

- *R134a (HFC): auto inflammation à 743°C; F: fluor, « décomposition thermique : acide fluorhydrique » ;*
- *HFO 1234yf (HFC) : auto inflammation à 405°C ; F: fluor, « décomposition thermique : acide fluorhydrique à partir de 250°C » ;*
- *HC 12a (Duracool/Deepcool) : auto inflammation à 891°C ; pas de fluor, donc pas d'acide fluorhydrique possible ;*
- *CO₂ (HO) : pas d'auto inflammation, pas de fluor, mais une pression de service très élevée (> 40 bars), nécessitant une nouvelle conception de tout le circuit frigorifique.*

Le rôle d'un organe de presse comme le vôtre est de relayer l'information, de permettre à chacune des parties de pouvoir s'exprimer et défendre ses opinions, mais certainement pas de prendre position de façon aussi affirmative surtout lorsque les informations techniques irréfutables sont aussi facilement accessibles."

Yves Clair, Freeze Europe

Commentaire de la rédaction:

Le contenu de l'article "[Clim': la fausse alerte au "gaz mortel"!](#)" est fondé sur les informations transmises par l'AFCE incriminée ci-dessus, mais pas seulement. Nous nous étions appuyés sur celles transmises par un spécialiste internationalement reconnu des fluides frigorigènes, [Denis Clodic](#), que nous citions.

Certes, pour un journaliste, toute source d'information, quelle qu'elle soit, est et doit rester potentiellement suspecte. Mais, pour la même raison, toute information provenant d'une personne ayant des intérêts commerciaux l'est aussi.

C'est maintenant à l'AFCE, mais aussi à Honeywell et Dupont, de répondre, même si ces deux dernières entreprises, actuellement soupçonnées d'entente sur le sujet du fluide frigorigène en question, n'ont certainement pas la latitude juridique idéale pour s'exprimer. Mais au moins aimerions-nous les entendre sur le strict aspect factuel des caractéristiques techniques du HFO 1234yf...

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite